



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde

Service des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan de Prévention du Risque Inondation «Secteurs Rions-Toulenne et Virelade-Le Tourne »

Une enquête publique est prescrite du 5 novembre au 5 décembre 2013 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur le projet du Plan de Prévention du Risque Inondation sur le territoire des communes de Toulenne, Sainte Croix du Mont, Arbanats, Barsac, Béguey, Cadillac, Cerons, Langoiran, Le Tourne, Lestiac sur Garonne, Loupiac, Paillet, Podensac, Portets, Preignac, Rions, Saint Maixant, Verdels, Virelade.

Un dossier d'enquête sera mis à la disposition du public, dans chaque mairie concernée, aux jours et heures habituels d'ouverture, où il pourra en prendre connaissance et inscrire ses observations sur un registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Francis CLERGUEROU, expert en évaluation du risque, se tiendra à la disposition du public dans les mairies précitées selon le calendrier suivant :

- **mardi 5 novembre 2013 de 14h00 à 17h00 à la mairie de CADILLAC**
- **vendredi 8 novembre 2013 de 14h00 à 17h00 à la mairie de LE TOURNE**
- **mardi 12 novembre 2013 de 14h00 à 17h00 à la mairie de BARSAC**
- **samedi 16 novembre 2013 de 9h à 12h à la mairie de LANGOIRAN**
- **mardi 19 novembre 2013 de 14h à 17h à la mairie de PODENSAC**
- **mardi 26 novembre 2013 de 14h00 à 17h00 à la mairie de PREIGNAC**
- **jeudi 5 décembre 2013 de 14h00 à 17h00 à la mairie de CADILLAC**

En cas d'empêchement, Monsieur Gérard DURAND, commissaire divisionnaire retraité, son suppléant, le remplacera.

Pendant l'enquête, les observations pourront également être adressées par lettre, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de CADILLAC, siège de l'enquête.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables dans les mairies précitées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales – Cité Administrative à Bordeaux (33) ainsi que sur le site internet : www.gironde.gouv.fr

Au terme de la procédure, le Plan de Prévention du Risque Inondation est soumis à l'approbation du Préfet.